



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-111**

Domaine : 1.1 - Marchés publics

OBJET : MARCHE 22-005 : Construction d'un terrain de PADEL TENNIS au parc Saint Bertrand.

M. Le Président cède la parole à M. Jacques MANDRAU, Rapporteur, qui expose ce qui suit:

Vu la délibération n°2022-084 du 22 juin 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet d'implantation d'un Padel tennis au parc Saint Bertrand ;

Considérant que le Parc Saint Bertrand, qui s'étend sur une superficie de 29 ha et qui est constitué notamment :

- En rive droite du Saint Bertrand, d'un bassin de baignade de 6500 m³ alimenté par une prise d'eau dans l'Aude en amont immédiat du barrage.
- En rive gauche du Saint Bertrand, d'un bassin d'agrément de 1,26 ha

Est amené à évoluer par la création de structures annexes complémentaires.

Depuis des années, la ville de Quillan a mis en place une politique sportive avec des enjeux territoriaux, sociaux et sportifs, en intégrant une réflexion portant sur :

- Les nouvelles attentes des utilisateurs (scolaires, club, grand public) en matière d'élargissement des usages, accessibilité, nouvelles pratiques.
- L'inclusion sociale et l'accessibilité des équipements sportifs aux personnes handicapées comme la prise en compte à la fois du vieillissement de la population et d'une demande croissante de la part de la population éloignée de la pratique sportive ou qui s'y intéresse pour des motifs distincts de la compétition par exemple (santé, socialisation).
- L'équipement des territoires en difficulté en vue de développer l'attractivité du territoire via la pratique sportive.

La Commune dispose d'une zone d'activités dédiée au bien être sur un site de 34 ha dans la nature, créée en 2016. Cet espace propose, toute l'année, aux Quillanais ainsi qu'aux vacanciers des promenades, des chemins de randonnée, deux plans d'eau, un plan d'eau de pêche et de baignade, un site de fitness nature, un Pump Track, un espace sportif équipé d'un terrain de beach volley et de beach soccer, et des jeux de bouées gonflables .

La diffusion de la pratique sportive dans la population et la diversification des motivations des pratiquants induisent à de nouveaux besoins, notamment en équipement sportif.

La réalisation d'un équipement sportif de ce type vise à offrir au bassin de vie quillanais une activité ludique et sportive innovante.

Considérant que la Commune a lancé une consultation auprès de plusieurs entreprises en date du 7 juillet 2022, cette consultation contient un lot unique et porte sur un marché de travaux pour la construction d'un terrain de Padel tennis d'une superficie de 12.80m de large et 22m de long ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 26 août 2022, 3 entreprises ont remis les offres suivantes :

ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE € HT
AUVERGNE SPORT	82 550.00
MEFRAN COLLECTIVITES	84 752.00
ST GROUPE	74 690.00

Considérant que l'offre de l'entreprise ST GROUPE s'avère la mieux disante.

Considérant que l'offre de l'entreprise ST GROUPE s'avère la mieux disante.

A cet effet, M. Le Rapporteur demande au Conseil Municipal :

- 1- D'approuver l'opération sus visée.
- 2- De confier le marché de travaux n°22-005 à l'entreprise ST GROUPE.
- 3- D'imputer les dépenses en section d'investissement du BP 2022.
- 4- D'autoriser M. Le Président à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération, notamment la signature des marchés.

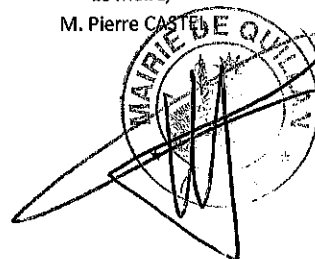
Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de son Rapporteur
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTÈLE



2022-111

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-08T10-22-46.00 (MI240961388)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221108-2022-111-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : MARCHÉ 22-005 : Construction d'un terrain de PADS
TENNIS au parc Saint Bertrand.

Date de décision : Nov 8, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marchés publics

Acte : [MA-DEL-2022-111.PDF](#)

Préparé Date **08/11/22 à 10:22**
Transmis Date **08/11/22 à 10:22**
Accusé de réception Date **08/11/22 à 10:42**

Par **ROUJOU Carole**
Par **ROUJOU Carole**